# Tarification - Année 2023/2024

	12 Paiements	3 Paiements	1 Paiement
	sept à août	sept – janv – mai	septembre
Scolarité 1 enfant	310	1 240	3 720
	270*	1 080*	3 240*
Scolarité 2 enfants	530	2 120	6 360
	450*	1 800*	5 400*
Scolarité 3 enfants	745	2 980	8 940
	<i>630</i> *	2 520*	7 560*
Scolarité 4 enfants et +	870	3 480	10 440
	720*	2 880*	8 640*

<sup>\*</sup> Ecolage de base

## Les montants indiqués

- comprennent les frais de scolarité pour une année scolaire ;
- ne comprennent pas les repas, la participation aux sorties et voyages scolaires, la liste de matériel scolaire spécifique à chaque classe.

Chaque <u>nouvelle</u> famille doit fournir un chèque d'un montant de 80€ avec les documents d'inscription, chèque correspondant aux frais de dossier pour l'ensemble de la scolarité de votre(vos) enfant(s).

#### Modalités de paiement

### Fréquence

Les paiements sont à effectuer au plus tard le 15 du mois.

#### Mode

- Chèque : fournir obligatoirement la totalité des chèques pour une année lors de l'inscription
- Virement : sur le compte FR76 1680 6008 2066 0856 1806 836 BIC AGRIFRPP868
- Espèces

L'Ecole de la Mhotte se réserve le droit, dans certains cas, de demander à la famille d'être prélevée de ces frais de scolarité.